

Pour en finir avec l'inconduite académique :
le contreponds de la parole performative des sciences
de l'intégrité

Michelle Bergadaà

Mots-clés: Parole performative, IRAFPA, sincérité, véracité, corpus, délinquants de la connaissance, intégrité, éthique, responsabilité, déontologie, liberté académique.

Keywords: Performative speech, IRAFPA, sincerity, veracity, corpus, knowledge offenders, integrity, ethics, responsibility, deontology, academic freedom.

Résumé : L'IRAFPA a pour objectif de doter les enseignants-chercheurs d'un discours performatif. Depuis notre première lettre à la communauté académique, 18 années en essais et erreurs, nous avons appris à exprimer publiquement les «Sciences de l'intégrité». Pour comprendre comment le style d'expression propre à l'IRAFPA s'est peu à peu dégagé, nous avons analysé les 90 numéros de la newsletter de l'IRAFPA. L'analyse présentée ci-après nous a permis d'induire les moments épiphoniques de six époques successives où sont apparues des ruptures dans notre mouvement des sciences de l'intégrité et le développement d'une posture et d'un vocabulaire distinctif.

Abstract: IRAFPA aims to provide teacher-researchers with a performative discourse. Since March 31, 2004, the date of our first letter to the academic community, 18 years have passed during which, through trial and error, we have learned to express publicly the "sciences of integrity". To understand how the IRAFPA style of expression has gradually emerged, we analyzed the 90 issues of the IRAFPA newsletter since 2004. The analysis presented hereafter has allowed us to induce epiphanic moments of six successive eras where ruptures in our integrity science movement and the development of a posture and a distinctive vocabulary have appeared.

Publié dans *Actes du 2ème Colloque IRAFPA*, 2022, 7-21

<https://doi.org/10.56240/cmb9902>

Tout droit de reproduction réservé

Introduction

Comment être garants de la recherche d'une vérité académique alors qu'un courant de sensationnalisme ébranle aussi bien le monde académique que le monde médiatique dès qu'il s'agit de conduites scientifiques douteuses ? Naoyuki Nakao¹, Diederik Stapel², Olivier Voynet³, Didier Raoult⁴, ... Tous les pays et toutes les disciplines sont touchés. Les nombreuses affaires de ces dernières années alimentent la méfiance de la société civile à l'égard de notre profession. Notre ouvrage collectif, *L'urgence de l'intégrité académique* (Bergadaà et Peixoto, 2021), s'impose comme une évidence.

La proposition de l'IRAFPA est de doter les enseignants-chercheurs d'un discours performatif. Depuis le 31 mars 2004, date de notre première lettre à la communauté académique, 18 ans se sont écoulés pendant lesquels, par essais-erreur, nous avons appris à exprimer publiquement les « sciences de l'intégrité ».

L'audience était vaste : professeurs et chercheurs, mais aussi dirigeants d'établissements, éditeurs de revues ou livres académiques, journalistes ou observateurs de la société civile. Il fallait donc adopter une parole performative. Par « performativité » nous nous référons aux travaux d'Austin (1991) pour qui les énoncés performatifs sont ceux qui accomplissent, par leur profération, même ce qu'ils désignent. « Je vous déclare unis par les liens du mariage », prononce ainsi le maire. Un énoncé est performatif, pour Austin, parce qu'il s'appuie sur une institution. Ces actes performatifs modifient le réel, au-delà de la pensée qu'ils expriment (Charaudeau, 2005). L'intrigue dans notre cas provient du fait que l'IRAFPA a été créé en 2016, lorsque nous avons créé tous les dispositifs permettant de transformer la parole en fait. Donc l'IRAFPA a été créé parce que, peu à peu, notre parole est devenue performative.

Pour appréhender comment le style d'expression propre à l'IRAFPA s'est peu à peu dégagé, nous avons analysé des propos tenus dans les 90 numéros de la newsletter de l'IRAFPA depuis 2004. Avec toujours plus de 15'000 abonnés, auxquels s'ajoutent aujourd'hui les abonnés du LinkedIn de l'IRAFPA, l'autocritique en matière d'expression était permanente : il s'agissait de faire accepter un message qui allait, au moins jusqu'en 2016, à contre-courant de l'omerta institutionnelle sur les dérives d'inconduite académique.

¹<https://lesgeneralistes-csmf.fr/2015/01/09/histoire-ces-medecins-chercheurs-champions-de-la-triche/>

²<https://www.lefigaro.fr/sciences/2011/11/04/01008-20111104ARTFIG00641-le-chercheur-fraudait-depuis-dix-ans.php>

³https://fr.wikipedia.org/wiki/Olivier_Voinnet

⁴https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/04/27/les-inspections-menees-au-sein-de-l-ihu-du-professeur-raoult-revelent-de-graves-manquements-ethiques_6123903_3244.html

L'analyse présentée ci-après nous a permis d'induire les moments épiphaniques de six époques successives où sont apparues des ruptures dans notre mouvement des sciences de l'intégrité.

Epoque 1 - Le « Parler-vrai »

Entre 2004 et 2008, années de découverte de notre champ de recherche et d'action, ce qui avait débuté comme une conversation entre pairs se déployait auprès d'une large audience. Celle-ci a vite atteint 15'000 membres, abonnés à notre newsletter. Ils provenaient de 113 établissements différents, de 13 pays et de 17 disciplines.

Le « parler-vrai » reposait d'abord sur le refus du constat fataliste : la course à la publication et au financement et le renforcement de l'ordre administratif dans nos établissements fragilisaient notre mission de création et diffusion de connaissance. Cela nous le savions tous, car les dix premières années de l'internet avaient révolutionné un métier qui tendait à se « professionnaliser » avec l'utilisation accrue d'indices quantitatifs de productivité.

Aucune de ces expressions n'est le fruit fortuit de notre créativité. Toutes s'ancrent dans une analyse contextuelle qui permet à nos lecteurs/auditeurs de reconnaître le paysage narré comme le leur. Par exemple, si dès sa création en 2004 notre site web s'appelle « Responsable.unige.ch », c'est en référence à Jonas (1979). Ce philosophe enracine son concept de responsabilité proactive en recommandant de s'interroger, avant de décider, non pas sur nos désirs, mais sur nos craintes pour un avenir en danger. Autre exemple : si nous avons opté pour l'expression de « plagieur » et non de « plagiaire », c'est parce que nous étudions la relation pragmatique de l'acteur social avec l'objet « connaissance », son comportement actif, alors que le philosophe désigne par « plagiaire » un attribut de l'individu. L'expression « délinquants de la connaissance », de son côté, a été choisie en réponse à ces dirigeants d'établissements qui se protègent en achetant des licences d'exploitation de logiciels de détection de similarité, puis en prétendant qu'ils sont exempts de tout soupçon de négligence. Pensée magique ou mauvaise foi ? Les « délinquants de la connaissance », étudiants ou chercheurs, agissent sans vergogne tant qu'ils ne sont pas désignés comme tels.

Ce « parler-vrai » fonctionne, car nous bénéficions de cette posture stable qu'offre la « liberté académique ». Pour Engel (2020), cette liberté académique trouve son ancrage dans des vertus cognitives acceptées sous forme de réponse appropriée en termes de modération dans le jugement. Ainsi, cette liberté académique reste contrainte par notre responsabilité. En recevant des messages fréquents de pairs en détresse et en accompagnant longuement une cinquantaine

d'entre eux durant ces quatre premières années, nous avons dû apprendre à discipliner nos relations interpersonnelles.

Car nos interlocuteurs attendaient de nous de la bienveillance, certes, mais surtout une clarification de leur situation. Notre « parler-vrai » s'inscrit depuis ces premières années dans un recadrage contextuel qui indique clairement à quel niveau d'appréhension se situe le discours que nous prononçons. Il s'agit de dire à nos interlocuteurs où se situe l'objet abordé dans l'espace (micro, méso, macro) et dans la temporalité (court terme, moyen terme, long terme). Ce cadrage est important, car le comportement d'un délinquant de la connaissance impacte toujours ses collègues, ses éditeurs et son environnement.

Cette posture contextualisant les cas est radicalement différente de celle de l'ordre juridique. Les procès, quand ils sont intentés par des victimes de plagiat, durent si longtemps qu'elles en sont exténuées. Le 15 juillet 2007, nous donnons le ton de ce que sera notre ancrage. Nous écrivons : « Je ne crois plus en ceux qui adoptent exclusivement la logique causale chère au législateur. Il me semble vain de ne considérer que la sauvegarde de systèmes locaux, par des punitions à des cas particuliers dévoilés au hasard de situations fortuites. Il est, ensuite, hypocrite de conserver les sanctions « personnelles et confidentielles ». Le seul résultat est de blesser celui qui les reçoit et leur effet sur le système n'est qu'insignifiant. Je prône, a contrario, la logique de la conséquence, le sens de la responsabilité à l'égard du futur sociétal en marche, l'intelligence de la situation sans concession et sans refuge stérile ; j'en appelle à une perspective globalisante, plus encore qu'internationale.»

Notre liberté d'expression a exaspéré certains membres de la communauté académique qui ont cherché à nous bâillonner. Or, plus les menaces se précisaient et plus nous étions convaincus que notre liberté académique nous obligeait à un « parler-vrai » des plus rigoureux. Ainsi, face à l'omerta généralisée du système, et aux réponses cinglantes de “mandarins” de la profession et de certains dirigeants, nous restons des chercheurs, partisans de la remise en cause systématique de nos analyses. Eux ne sont que des personnes de certitudes se croyant gens de conviction.

Epoque 2 - L'efficacité des discours du lanceur d'alertes et du chercheur

Les années 2008-2012 sont aussi intenses que les précédentes. Notre efficacité s'accroît, car, si nous sommes alors peu nombreux à parler d'inconduite académique, nous sommes tous conscients de notre efficacité : nous savons maintenant nous exprimer pour animer un système rigidifié dans une posture d'omerta systémique.

Ainsi, le 13 avril 2010, nous usons avec détermination d'une parole désormais décomplexée, inspirée d'Austin (1991) :

« Je dis devant vous qu'un « chercheur », Directeur général adjoint d'une Grande École française, éditeur d'une revue scientifique, a traduit mot à mot un chapitre de livre publié chez un éditeur français (chapitre tiré de la thèse de doctorat de son auteur), puis qu'il l'a publié chez McGraw-Hill sous son nom.

Je dis devant vous que l'éditeur français, propriétaire devant la loi de cet écrit original, se serait bien passé d'une telle confrontation avec McGraw-Hill.

Je dis devant vous, que l'établissement d'enseignement supérieur où exerce ce collègue indélicat ne peut pas sanctionner des étudiants plagieurs tant qu'il n'a pas réglé ce cas.

Je dis devant vous que tous les représentants de la Conférence des Grandes Écoles et tous les Présidents d'universités sont concernés. Ils doivent maintenant nous rassurer quant à leur volonté de protéger la connaissance, de nous protéger et de protéger nos étudiants. »

Cela peut sembler grandiloquent, mais cela a fonctionné, car 48 heures après cette publication le délinquant a été licencié.

Au cours de ces années de réveil de la collectivité académique, un débat démocratique et dialectique permanent, au sens d'Hegel (1993), se produit. En Allemagne, un wiki ouvert au public⁵ permet à plus de dix mille personnes de passer au peigne fin les 475 pages et les 1200 notes de la thèse du ministre de la Défense Guttenberg. Il est révélé publiquement que 67,94% du travail était emprunté à d'autres auteurs non (ou mal) cités. La thèse est annulée par l'Université de Bayreuth le 23 février 2011. En France, la situation est toute autre. Ainsi apparaît l'affaire Derambarsh traitée magistralement par Soufron (2021), laquelle rebondit en 2022 dans la presse alors que nous finalisons cet article⁶.

Au cours de ces années 2008-2010, un informateur déterminé, Hervé Maisonneuve, crée un blog⁷ dans le domaine médical, très suivi. Il tire la sonnette d'alarme en publiant des situations venant de se produire, tels les articles retirés pour fraude ou plagiat. Par contre, un lanceur d'alerte, Jean-Noël Darde s'efforce à lui seul de bousculer les codes de l'omerta avec son blog⁸ qui dénonce sans relâche les inconduites académiques en matière de plagiat. La violence des attaques de certains

⁵ https://gutenplag.fandom.com/de/wiki/GuttenPlag_Wiki

⁶ Rémi Dupré, Le Monde, 24 avril 2022, [L'avocat Arash Derambarsh, soupçonné d'avoir plagié sa thèse, a obtenu l'annulation de la décision disciplinaire de l'université Paris-I](https://www.lemonde.fr/actualites-france/article/2022/04/24/l-avocat-arash-derambarsh-soupconne-d-avoir-plagie-sa-these-a-obtenu-l-annulation-de-la-decision-disciplinaire-de-l-universite-paris-i_6101113_1883.html)

⁷ <https://www.redactionmedicale.fr>

⁸ <http://archeologie-copier-coller.com>

de ses anciens collègues est stupéfiante : certains lui reprochent ainsi de n'être « que » Maître de conférences, donc un chercheur raté, donc externe à leur univers. Alors que Jean-Noël Darde dénonçait les dérives d'un système, ses opposants ramènent son action à un conflit interindividuel. C'est inapproprié au plan humain et intellectuel.

Nous avons alors acquis deux certitudes : rester un « full professor » protégée par le système pour être en mesure d'en dénoncer les dérives et laisser les grands cas emblématiques aux journaux et aux lanceurs d'alerte.

Notre propos est de permettre à nos pairs de parler de leurs expériences au quotidien. Notre méthode empirique de recherche-interaction conduit nos lecteurs et auditeurs à passer en permanence du monde réel à son interprétation grâce à des cas réels, anonymisés, dont la trame narrative ressemble à celle d'un roman policier de type jeu de Cluedo. Nous obtenons à chaque enquête plus d'une centaine de réponses à analyser, et les verbatims serviront à illustrer un de nos ouvrages (Bergadaà, 2015). Ce sont ces dispositifs de recherche-interaction qui nous permettent d'induire la plus connue de nos contributions : les profils de délinquants de la connaissance dans leurs relations aux valeurs et aux normes de notre profession (Bergadaà, 2012b). Nous publierons quelques 25 de nos analyses de cas, dans les années suivantes, soit sous forme de « working papers », soit d'articles dans des revues scientifiques.

Une de ces recherches nous permet, le 23 janvier 2012, d'identifier les dirigeants d'établissements comme responsables de ce fait social total - au sens de Mauss - qu'est l'inconduite académique. Nous y révélons les ambiguïtés centrales qui entachent notre mission vis-à-vis de la connaissance, ainsi que les ambiguïtés de décision qui brident le métier universitaire (Bergadaà, 2012a). Il appartient à ces dirigeants de résoudre ces ambiguïtés. Dix années plus tard, nous utilisons encore cette méthode dynamique de présentation de cas anonymisés et de questions ouvertes similaires à des romans policiers avec le Comité d'éthique de l'UPPA⁹ (France).

Epoque 3 - Sincérité, vérité et véracité

Les années 2012-2015 sont celles d'une véritable rupture dans notre parole performative. Nous avons acquis la fragile certitude que jamais un délinquant de la connaissance n'oserait s'attaquer à nous, car il était de notoriété publique que nous disions la vérité... Se produit alors notre pire expérience émotionnelle de ces vingt dernières années ; mais aussi la plus constructive.

⁹ <https://organisation.univ-pau.fr/fr/organisation/instances/comite-d-ethique.html>

Le 1er juin 2014, nous publions le cas « Plus c'est lourd plus ça passe ou ça casse » et le présentons avec ces mots : « Voici un cas qui nous a été soumis il y a un peu plus de deux ans. C'est un cas "lourd", parce que le présumé plagieur est actuellement vice-président recherche d'une université de plus de 18'000 étudiants. Il est professeur de classe exceptionnelle en France. Nous avons donc procédé comme à notre habitude : sur la base du travail d'experts de cette discipline à qui nous avons demandé d'analyser trois échantillons de la production de cet auteur, un récent, un datant d'au moins vingt ans et un de dix ans. Ceci nous permet de dégager l'enracinement du mode opératoire, puis son évolution dans le temps. Là s'arrête notre travail de recherche. » Et, pour démontrer nos propos, nous plaçons sur notre site des échantillons anonymisés du cas.

Ce que nous pensons alors être une démonstration des dispositifs à opérer pour démontrer les faits et éviter les rumeurs... aura l'effet inverse. Car, les spécialistes du champ reconnaissent vite leur discipline et identifient le plagieur mis en cause. Ils diffusent largement l'information et la personne mise en cause m'attaque en justice (grâce à la protection juridique de son établissement) me réclamant 300'000 EUR de dommages et intérêts pour diffamation.

Quelle leçon ! L'émetteur dit ce qu'il croit être vrai. Mais, l'histoire est toujours relative à celui ou celle qui la vit et la prononce. Notre culture humaine (et cela transcende le relativisme culturel) exige cette véracité, cette posture d'authenticité reconnue des récepteurs (Williams, 2006). Ceux-là pardonnent les erreurs et les omissions, si elles sont involontaires. Même la bêtise est excusée en autant qu'elle soit sincère. Or, quand un délinquant exprime haut et fort qu'il est victime de jalousie de collègues, il a cette véracité pour ses proches.

Avec d'excellents avocats (grâce à la protection juridique de l'État de Genève dont je suis fonctionnaire), nous découvrons les méandres du monde juridique et nous apprenons deux nouveaux termes liés à la véracité. Il existe dans tous les pays, avec plus ou moins de facilité, deux manières de se défendre lorsque l'on est attaqué pour diffamation : l'«exception de vérité» et, si elle n'est pas retenue, la «bonne foi», qui constituent toutes les deux des « faits justificatifs ». L'exception de vérité – ou *exceptio veritatis* – sera acquise si elle est certaine et articulée aux faits pour lesquels on est accusé. La démonstration est très ardue et les relaxes fondées juridiquement sur l'exception de vérité sont très rares.

Comme nous étions mis en cause en France, un groupe de chercheurs anonymes et spécialistes de la discipline de l'auteur adopte et peaufine notre méthodologie de travail. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants de ces discussions méthodologiques. Notre méthodologie est publiée dans l'ouvrage qui nous pose définitivement comme experte de la thématique : Le plagiat académique : Comprendre pour agir (Bergadaà, 2015).

Les chercheurs réalisant l'expertise démontrent de manière magistrale le plagiat sur 7 publications distinctes publiées entre 1989 et 2012. Ils constituent un dossier de 228 pages composé de tableaux comparatifs. Ces chercheurs écrivent en avant-propos : « En l'absence de dispositifs nationaux et internationaux concernant les faits de plagiat et de fraude scientifique, la sécurité professionnelle n'est pas garantie aux nombreux chercheurs qui ont constitué le présent dossier. Ils préfèrent conserver l'anonymat ». Ainsi, ces chercheurs se sont exprimés en toute « sincérité », en liberté et sans appréhension... de manière anonyme. Ensuite, tout ira vite. Le dossier permet à la presse de se déterminer par rapport à la « vérité » ainsi dite, comme dans cette rubrique du journal *Le Monde*¹⁰. Puis, une enquête administrative est diligentée par son université à l'encontre de la personne qui nous attaquait. Et nous n'avons plus entendu parler de procès en diffamation.

La violence de cette affaire nous a permis d'asseoir notre réputation de « véricité » publiquement. Parallèlement, nous sommes devenus extrêmement habiles à détecter la sincérité dans les propos de ceux qui s'adressent à nous, qu'ils soient victimes ou témoins. Nous savons leur expliquer que leur « véricité » ne saurait relever que de la « vérité » des faits qu'ils dénoncent et que cette analyse de faits doit s'appréhender par une posture « étique », soit externe et objective, et non « émique », soit interne et subjective. Cette première rencontre avec l'ordre juridique nous aura démontré que lorsque l'épreuve ne nous détruit pas, elle nous grandit.

Epoque 4 - La force d'attraction du discours collectif

Dans les années 2015-2016, la performativité de l'IRAFPA devient une œuvre collective actée par la création de cette association scientifique le 18 juin 2016.

Nous rencontrons maintes personnes attirées par le réseau de l'IRAFPA. Les opportunistes n'y restent pas longtemps. Il est plus difficile d'identifier et retenir les personnes sincèrement motivées. Les théories de la motivation dans le sillon de Nuttin (1996) considèrent que si le « stade idéal de soi » n'est pas trop supérieur au « stade actuel perçu », il n'y a pas de reconnaissance de problème et donc pas de motivation à agir. C'est quand, soudain, l'on est victime ou témoin de délinquance académique, que se produit cette prise de conscience, car la motivation est réveillée par des stimuli externes. Mais, toute motivation s'accompagne de freins à l'action, comme la disponibilité face aux sollicitations de toute part ou la nécessité de publier quand on est un jeune chercheur. Alors, cette motivation retombe si elle n'est pas stimulée. Nous essayons de la ranimer grâce à nos publications régulières sur notre LinkedIn¹¹ et sur notre Web TV¹².

¹⁰ <https://www.lemonde.fr/blog/huet/2016/06/08/plagiat-laffaire-rigaux-rebondit/>

¹¹ <https://www.linkedin.com/company/irafpa/>

¹² <https://www.irafpa-webtv.org>

L'implication est beaucoup plus intéressante pour l'IRAFPA. Depuis les travaux séminaux de Becker (1960), nous savons que si l'objet est peu impliquant pour la personne, un réflexe conatif opérera. Ainsi, même un chercheur peu impliqué applique des normes d'éthique, si elles lui ont été imposées. Si par contre l'objet est impliquant pour l'individu, il s'en saisit cognitivement. Les différentes facettes de l'implication ainsi activée varient selon les personnes : la curiosité envers un domaine nouveau et stimulant, l'inquiétude, l'image personnelle, etc. Nous reconnaissons des pairs diversement impliqués lors de nos débats et de nos colloques.

La mobilisation des adhérents les plus actifs de l'IRAFPA est d'une tout autre nature. Elle est ancrée dans l'identité même du chercheur-acteur. Pour Lahire (1998), l'homme en société n'est pas homogène. Au cours de son existence, chacun a incorporé son expérience dans des schèmes d'action qui seront activés en fonction des contextes qui se présentent. Sous cet angle, l'action sociale découle de l'identité (sociopsychologie), et non l'inverse (psychosociologie). Nos recherches ont montré quatre dimensions identitaires principales (Bergadaà, 2020, chap.5). La compassion et l'impulsion généreuse génèrent des liens. D'Aristote à Levinas, cette perception de l'autre implique que nous n'avons pas à raisonner en termes de devoir ou de choix. Autrui nous impose une intention impérieuse de solidarité. À un autre niveau, le lien social au sens de Mauss (1973) repose sur un principe de réciprocité. Ce fait social total transcende les intérêts des individus qui le pratiquent. Le lien social est de facto rompu par les délinquants de la connaissance. Une troisième dimension identitaire est la préservation de l'idéal académique des personnes qui s'engagent dans la défense de l'intégrité. La perspective d'une humanité abstraite et universelle se conçoit comme une communion avec un « tout » humain (Komter, 2005). Une quatrième dimension est la justice sociale qui ne s'inscrit pas dans une communauté abstraite comme précédemment. Ici, l'objectif est toujours une plus grande équité sociale et c'est dans cette perspective de solidarité que s'inscrivent les acteurs qui considèrent les institutions – académiques ou sociales – comme inaptes à rétablir la justice. Ils agissent pour réduire l'arbitraire (Godbout et Caillé, 2000)

Epoque 5 - L'exactitude et la puissance du terme

Dans les années 2016-2020, la mobilisation d'un noyau dur permet de consolider notre corpus. Le débat démocratique ne peut s'instaurer que si les uns et les autres partagent le même corpus. Sinon, c'est un dialogue de sourds : depuis la nuit des temps, philosophes, sociologues, juristes et scientifiques cherchent à imposer leur définition de l'éthique et de l'intégrité. Nous savons ne pas pouvoir développer les sciences de l'intégrité sans assises solides, alors même que nous sommes si multiples,

de cultures et de disciplines. Cette opiniâtreté pour l'exactitude des termes est essentielle.

Cependant, si nous avons défini ce que nous qualifions d' « inconduite académique » réalisée par des « délinquants de la connaissance », il en est tout autrement pour consolider les sciences de l'intégrité. Une première révolution réalisée collectivement a été de vouloir nous identifier comme des chercheurs et des acteurs pour l'intégrité académique et non pas seulement des activistes contre l'inconduite académique. Conceptuellement, cela semble trivial : si l'on ne dit pas ce qu'est l'inconduite, on ne peut parler d'intégrité ; et vice-versa. Mais, dans la pratique, un grand nombre d'institutions françaises revendiquent l'usage de « référents d'intégrité scientifique », tandis que d'autres, en sciences médicales, revendiquent l'usage du terme « éthique ».

La recherche du terme exact se réalise à l'IRAFPA très classiquement par une approche structuraliste, suivant en cela les propositions de Charaudeau¹³ qui nous permet de constituer un corpus stable homogénéisant notre vocabulaire usuel à l'IRAFPA : « éthique », « responsabilité », « intégrité », « morale », mais aussi « délinquant de la connaissance », « manipulateur », « fraudeur », « tricheur », ou encore « ambiguïté centrale », « ambiguïté de focus », ou bien « motivation », « implication », « mobilisation », etc.

En accord avec Pierce (1978), nous considérons la relation triadique entre "interprétant (ou son Signifié)", "objets de référence abordés" et "le signe comme signifiant". Par exemple, si moi (interprétant) je veux dire "intégrité" (signifié) je vais en définir les facettes par leurs relations aux axes « objectif/subjectif » et « système/individu ». Tout comme le « délinquant de la connaissance » nous parle de 4 objets « racines » : manipulateur, fraudeur, bricoleur et tricheur. Lesquels sont définis par leur relations aux axes « normes » et « valeurs ».

Nous avons donc défini cette intégrité sur notre site web¹⁴ en deux parties:

I - « L'intégrité se définit comme : « État d'une chose, d'un tout, qui est entier, qui a toutes ses parties » (CNRTL, France). Ainsi, nous définissons l'objet de recherche « Intégrité » par ses quatre dimensions que sont la morale, la déontologie, l'éthique formelle et la responsabilité. Qu'une seule soit affectée et l'intégrité se fissure. Mais chaque cas de manquement à l'intégrité n'impacte pas toutes ces dimensions. Heureusement, sinon nous ne pourrions conduire aucune médiation à un heureux dénouement.

¹³ <http://www.patrick-charaudeau.com>

¹⁴ <https://irafpa.org/a-propos/regles-dintegrite-academique/>

II - L'intégrité se définit aussi comme : « Caractère, qualité d'une personne intègre, incorruptible, dont la conduite et les actes sont irréprochables » (CNRTL, France) ainsi nous visons – dans nos enseignements et nos actions auprès des établissements – l'épanouissement et la valorisation de ces qualités chez tous les acteurs qui le souhaitent. »

Et les débats peuvent commencer... Avant de considérer un terme comme stable, il s'écoule parfois des années. D'autres sont immédiatement adoptés et validés. Notre corpus est en évolution. Un exemple : qu'est-ce qu'une « sanction académique » ? Des webinaires bimestriels réunissent un groupe de membres pour débattre de ce type de termes-valises et les préciser.

Epoque 6 - Franchise ou liberté ?

Les années 2020-2022 ont été dédiées à la franchise, notamment lors des Écoles d'été qui permettent de prendre le temps de se comprendre mutuellement et de se construire individuellement une vision de l'intégrité. Selon Williams (2006), l'humanité a besoin d'échanger des informations vraies pour survivre. C'est-à-dire une information qui donne le « sens », soit la signification, mais aussi la direction de l'action. Il s'agit d'user de franchise.

La franchise selon le CNRTL est synonyme de liberté, d'indépendance. C'est « l'état de celui qui est de condition libre, qui n'est assujéti à aucun maître ». En deuxième lieu, la franchise est « Exemption de paiement d'impôts, de taxes ». Ce n'est qu'en troisième lieu que la franchise est « Caractère de celui qui est franc... qualité de ce qui est franc, hardi, net. » La franchise serait donc encore un mot fourre-tout.

En fait, on ne peut être franc que si l'autre le demande. Il s'agit ici de dire ce que l'autre, le récepteur, ne veut pas toujours entendre ou bien pas encore entendre. L'émetteur doit avoir l'empathie nécessaire, en sachant rester neutre et dénudé de ce sentiment de sympathie qui freinerait sa franchise. Mais, cette franchise ne peut s'exprimer que si elle repose sur une réelle bienveillance. Sinon le (ou les) récepteur pourrait être inutilement blessé(s) croyant perdre la face.

Lors de nos Écoles d'été, nous proposons dès la première matinée à chacun d'identifier la posture des autres participants à l'intégrité. C'est en voyant leurs différences et leur complémentarité que l'on peut accéder à la franchise, envers soi-même et envers les autres (Popescu, 2021).

Nous portons sur un premier axe le caractère ontologique de l'intégrité selon que l'on adopte un point de vue objectiviste ou subjectiviste de la réalité et sur l'autre axe, le caractère volontariste de l'acteur qui décide indépendamment des contraintes

du système, ou bien dans l'optique d'un système qui prime sur la motivation purement individuelle.

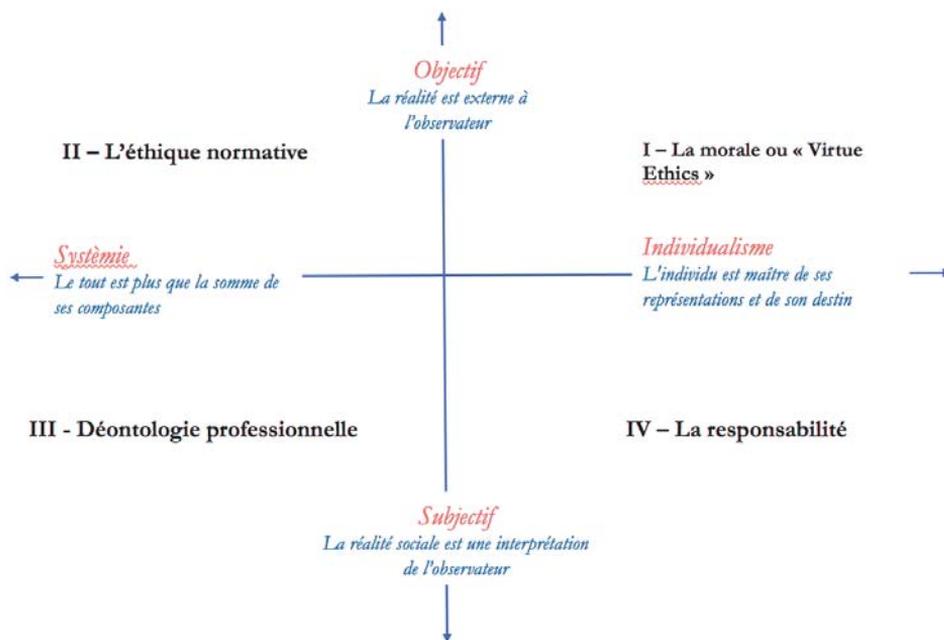


Figure 1 Les racines structurelles (et identitaires) de l'intégrité

En résumé :

- ❖ Nous reconnaissons ceux de nos pairs qui se réfèrent à une morale de type kantienne ou de type « Virtues Ethics » à leur perspective objective d'une loi qui s'impose à l'homme. Kant (1724-1804) considère la morale comme le fruit d'un être qui raisonne. Le philosophe insiste, pour ce faire, sur la liberté d'être rationnel. Son impératif moral est « Agis comme si ton action avait un caractère universel ». La moralité de Kant n'est pas choisie, elle contraint l'homme.
- ❖ Ceux de nos pairs qui se réfèrent à une éthique normative se situent dans la perspective objective au plan ontologique, mais ils quittent les berges de l'individualisme pour concevoir le système social. Par exemple, déjà pour Socrate (469-399 av. J.-C.), l'éthique est l'instrument politique qui permet à un gouvernement de conduire les citoyens à accéder à une vie heureuse. Ainsi, si la morale commande à l'acteur par le biais de sa conscience, l'éthique lui recommande d'agir en fonction du cadre auquel il se réfère. Qui dit « perspective objective » et « ordre social » comprend que le législateur trouve ici son espace de

travail. *De facto*, c'est aussi l'espace de référence de ceux de nos pairs qui se réfèrent aux réglementations organisationnelles.

- ❖ Nos pairs qui se réfèrent à une vision conséquentialiste des actes vont souvent se référer à la déontologie professionnelle. Le terme de « déontologie » a été pour la première fois valorisé par l'utilitarisme classique qui s'est développé dans la lignée des travaux de Bentham (1748-1832). Son premier principe est que l'action doit avoir pour finalité la recherche d'un certain bonheur pour le plus grand nombre de ses concitoyens. À cela s'est ajoutée la perspective pragmatique de Pierce (1839-1914) : aussi belle que soit l'idée, c'est la réussite de l'action qui sera son seul juge. Aujourd'hui, la déontologie se définit comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public.
- ❖ Enfin, ceux de nos pairs qui situent leurs actions dans le cadre d'un interactionnisme assumé s'expriment davantage en termes de responsabilité. Être responsable, dans les faits, c'est accepter que rien ni personne ne puisse amoindrir les conséquences de ce que nous faisons ou ne faisons pas, car être responsable, c'est répondre de ses actes comme de ses non-actes. Pour Lévinas (1991), nous sommes responsables d'autrui sans nous préoccuper de la réciproque. Jonas (1979) considère que le contexte inédit de transformation technologique ne nous permet plus de faire appel à notre savoir objectif pour agir. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la responsabilité a la préséance sur l'éthique formelle, la déontologie et la morale individuelle.

Conclusion

La parole performative de l'IRAFPA ne s'est pas décrétée en un jour, mais elle s'est élaborée au fil des communications, des Colloques, Écoles d'été, médiations et certifications. C'est par des essais-erreurs que, collectivement, nous avons compris la puissance d'attraction de ces « sciences de l'intégrité » que nous étions en train de construire.

Ces mots ont la force des liens que nous tissons et auxquels nous acceptons de nous soumettre, parce que nous nous reconnaissons dans cette œuvre commune. Car, la parole performative ne saurait être qu'un acte collectif. L'hormone d'ocytocine qui génère la confiance dans les rapports humains Kosfeld et coll. (2005) est bien peu sécrétée dans nos établissements. La violence symbolique est bien plus présente. Lors de nos Écoles d'été ou ateliers, des exercices facilitent la parrhêsia au sens grec historique, soit la parole libérée hors des techniques de la

rhétorique comme l'entendait Foucault (Rojas, 2012)¹⁵. Alors cette performativité prend tout son sens, entre recherche et action, entre la personne et la communauté, entre l'espace académique et l'espace social. Ainsi, ayant identifié six racines de notre parole performative, nous avons hâte de voir ce que l'avenir nous réserve !

Bibliographie

Ebot Ashu, F. (2016). Educational Administration, Planning and Policy Studies: Insights from Cameroon. *Educational Leadership and Management Studies*, 35(2). Austin, J. A. (1991). Quand dire, c'est faire. Edition Seuil.

Becker, H. S. (1960). Notes on the Concept of Commitment. *American Journal of Sociology*, 66, (pp.32-40).

Bergadaà, M. (2012a). Petit manuel à l'usage des dirigeants d'établissements universitaires qui n'ont pas (encore) compris le concept de plagiat commis par des étudiants, *Cahiers de recherche Responsable*, N° 2012- 001.

Bergadaà, M. (2012b). Sciences ou plagiat, in *Expression de l'innovation en géosciences. Une journée avec Bernard Beaudoin, Cojan I., Friès G., Grosheny D., Parize O.*, Paris : Presses des Mines, Collection Sciences de la terre et de l'environnement, pp. 51- 63.

Bergadaà, M. (2015). Le plagiat académique : Comprendre pour agir. Éditions L'Harmattan

Bergadaà, M. (2021). Le temps entre science et création, Coll. Les grands auteurs francophones, Éditions EMS Management et Société.

Bergadaà, M. & Peixoto, P. (2020). L'urgence de l'intégrité académique. Coll. Questions de société. Éditions EMS.

Charaudeau, P. (2005). Le discours politique. Les masques du pouvoir. Vuibert.

Engel, P. (2020). L'idée d'une université et la liberté académique. *European Review of History: Revue européenne d'histoire*. 2 (5).

Godbout, J. T. & Caillé, A. (2000). L'esprit du don, La Découverte.

Hegel, G. W. F. (1993). *Phénoménologie de l'Esprit*, coll. Bibliothèque de Philosophie. Gallimard.

Jonas, H. (1979). *The Imperative of Responsibility, Search of Ethics for the Technological Age*. University of Chicago Press.

Komter, A. E. (2005). *Social solidarity and the gift*. Cambridge University Press.

¹⁵ Merci à Marian Popescu de nous avoir initiés aux techniques théâtrales !

Kosfeld, M., Markus, M., Zak, P. J., Fischbacher, U. & Fehr E. (2005). Oxytocin Increases Trust in Humans. *Nature*. 435 (7042) (June 2). 673–676.

Lahire, B. (1998), *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, coll. Essais et recherches. Nathan.

Lévinas, E. (1991). *Le temps et l'autre*, PUF – Quadrige.

Mauss, M. (1973). *Essai sur le Don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, PUF – Quadrige.

Nuttin, J. (1996). *Théorie de la motivation humaine. Du besoin au projet d'action*. Presses Universitaires de France - Psychologie d'aujourd'hui.

Peirce, C. S. (1978). *Ecrits sur le signe*, trad. et notes Deledalle G. Le Seuil.

Popescu, M. (2020). Former les sages de l'intégrité. In M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Editions EMS – Questions de Société (pp. 378-392).

Soufron, J.- B. (2021). Quand les lanceurs d'alertes doivent entrer en scène : Péripéties et leçons d'un cas historique. In M. Bergadaà & P. Peixoto (Éds.), *L'urgence de l'intégrité académique*. Editions EMS – Questions de Société (pp. 241-257).

Rojas Maria, A. (2012). *Michel Foucault : la "parrêsia", une éthique de la vérité*. Philosophie. Université Paris-Est. Français. NNT : 2012PEST0029. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00856801/document>

Williams, B. (2006). *Vérité et véracité Essai de généalogie*. Trad. de l'anglais par Jean Lelaidier, Gallimard - NRF Essai

